



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Provins  
Pôle réglementations générales

## **DECLARATION D'OPTION POUR SATISFAIRE LES OBLIGATIONS DE SERVICE NATIONAL EN FRANCE**

### **ARTICLE 2 DE L'ACCORD FRANCO-ALGERIEN**

Vous possédez la double nationalité, française et algérienne. Vous n'avez pas encore participé à la journée d'appel de préparation à la défense. Vous souhaitez souscrire une déclaration d'option vous engageant à satisfaire à ces obligations en France.

- **Toute demande doit être constituée de la déclaration d'option imprimée, complétée et signée (non datée) en 4 exemplaires originaux (pas de copie) qui devra être transmise à l'adresse suivante :**

Sous-préfecture de Provins  
Bureau de la Réglementation  
Citoyenneté / Article 2  
17 rue Sainte-Croix  
77 160 PROVINS

- **Elle devra être accompagnée d'une photocopie, en un seul exemplaire des documents suivants :**

- la fiche de renseignements ;
- votre carte nationale d'identité française ;
- votre pièce d'identité algérienne (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- l'attestation de recensement militaire en mairie, ou tout autre document émanant du Bureau du Service national portant votre numéro d'immatriculation ;
- Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur (30g), format 23x16 cm / A5, libellée à vos nom et adresse.

- ♥ **La déclaration d'option, portant le cachet de la sous-préfecture, vous sera ensuite retournée en 3 exemplaires, à l'adresse que vous aurez indiquée (un exemplaire pour vous, un à retourner au consulat, et un au bureau du service national).**

**ATTENTION - Toute demande incomplète, illisible ou non accompagnée des pièces justificatives vous sera retournée, et ne pourra être considérée comme une déclaration d'option.**

### **ARTICLE 3 DE L'ACCORD FRANCO-ALGERIEN**

Vous possédez la double nationalité, française et algérienne, et avez effectué votre journée de préparation à la défense. Vous devez obtenir un certificat de services, justifiant de l'accomplissement du service national en France.

- **Envoyez votre demande, par courrier, à l'adresse suivante :**

Bureau du Service National – Fort neuf de Vincennes – Case 158  
Cours des Maréchaux  
75 614 PARIS CEDEX